

# 40<sup>ème</sup> Rallye Régional PEA des Vallées

## Vendredi 22 et Samedi 23 Août 2025

### REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.*

#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 7 juillet 2025
Ouverture des engagements :	Lundi 7 juillet 2025
Clôture des engagements :	Lundi 11 août 2025
Parution du carnet d'itinéraire :	Dimanche 17 août 2025
Le road-book est à retirer au Bar du Champ de Mars (chez Ornella) avant les reconnaissances.	
Dates et heures des reconnaissances :	Dimanche 17 août de 10h à 19h et le vendredi 22 août de 9h à 17h
Vérifications administratives :	Palais des Congrès de Remiremont de 14h30 à 20h30 le vendredi 22 août 2025
Vérifications techniques :	Champ de Mars de Remiremont de 14h45 à 20h45 le vendredi 22 août 2025
<b>Mise en parc fermé gardé obligatoire à l'issue du passage au contrôle technique</b>	
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs :	1 <sup>er</sup> étage Palais des Congrès à 19h30 le vendredi 22 août 2025
Publication des équipages admis au départ :	Palais des Congrès à 21h00 le vendredi 22 août 2025
Publication des heures et ordres de départ :	Palais des Congrès à 21h00 le vendredi 22 août 2025
Panneau d'affichage numérique : <a href="https://www.ffsa.org/courses-direct-live">https://www.ffsa.org/courses-direct-live</a>	
Départ du Champ de Mars de Remiremont	1 <sup>er</sup> concurrent VHC à 08h00 le samedi 23 août 2025
Publication des résultats partiels :	Palais des Congrès – Champ de Mars le samedi 23 août 2025
Arrivée au Champ de Mars Remiremont	1 <sup>er</sup> concurrent VHC à 16h19 le samedi 23 août 2025
Vérification finale :	Garage Renault GMA à Saint Etienne les Remiremont le samedi 23 août 2025
Publication des résultats du rallye	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent le samedi 23 août 2025
Remise des prix :	au Palais des Congrès 1 <sup>er</sup> étage restaurant à 20h30 le samedi 23 août 2025

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des Vallées organise le vendredi 22 et samedi 23 août 2025 le 40<sup>ème</sup> Rallye Régional PEA des Vallées en qualité d'organisateur administratif et technique et en doublure le 13<sup>ème</sup> Rallye VHC des Vallées et le 12<sup>ème</sup> Rallye VHRS des Vallées avec le concours des municipalités de Remiremont.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Grand Est du Sport Auto le 16/05/2025 sous le numéro 29..... et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 398..... en date ...16/05/2025.

#### Comité d'Organisation

Président : Jean-Michel MARTIN .....Licence n° 27433/0313

Membres : Tous les membres du Comité Directeur de l'ASA des Vallées.

Secrétariat du Rallye : ASA des Vallées - Espace Saint Romaric - 5 place du Batardeau - BP 40082 88200 REMIREMONT

Tél : 03.29.62.26.33. Mail : [asavallees@wanadoo.fr](mailto:asavallees@wanadoo.fr)

Tél : 06.09.25.53.60. Mail : [jm-martin88@wanadoo.fr](mailto:jm-martin88@wanadoo.fr)

Permanence du Rallye : Palais des Congrès - Champ de Mars à Remiremont

Lieu, date et horaire : Palais des Congrès - les 23 et 24 août 2024 pendant la durée de l'épreuve.

#### Organisateur technique

Nom : ASA des Vallées

Adresse : 5 place du Batardeau 88200 REMIREMONT.

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.**

### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des CS :	Claude	CONDAMIN	(licence : 1625/0314)
Commissaires Sportifs :	Gérald	LAURENT	(licence : 2290/0314)
	Jean	WAMBACH	(licence : 1183/0306)
	Michelle	PECCAUD	(licence : 2309/0314)
Secrétaire du Collège des C.S. :	Michelle	PECCAUD	(licence : 2309/0314)
Direction de Course :	Franck	MADER	(licence : 187564/0323)
Directeur de Course Adjoint :	J. Christophe	LOUDIN	(licence : 236865/0314)
Adjoint à la Direction de Course PC déléguée aux ES 1-2-3	Véronique	DUPAYS	(licence : 30612/0323)
	J. Jacques	SICHLER	(licence : 17673/0323)
Directeur de course Adjoint délégué aux ES n°1-2-3	J. Jacques	SICHLER	(licence : 17673/0323)
Adjoint à la Direction de Course délégué aux ES 1-2-3	Michel	LEONATE	(licence : 12844/0323)
	Hervé	CUNY	(licence : 32801/0304)
Commissaire Technique Responsable :	Emile	TENA	(licence : 124058/0305)
	Denis	DERCHE	(licence : 33547/0314)
	Daniel	HAEFFELIN	(licence : 12679/0322)
	Michel	LORRAIN	(licence : 105082/0304)
	Michel	WIEDENKELLER	(licence : 146262/0323)
Médecin E.S.	Michel	WIEDENKELLER	(licence : 146262/0323)
Chargés des relations avec les concurrents :	Monique	FRANCE	(licence : 29181/0409)
	Marc	ANTOINE	(licence : 315699/0308)
	Jean-Michel	MARTIN	(licence : 27433/0313)
Chargés des relations avec la presse :	Jean-Michel	MARTIN	(licence : 27433/0313)
	Norbert	TISSIER	(licence : 24358/0405)
Chronométrateur ES Départ	Norbert	TISSIER	(licence : 24358/0405)
Arrivée	Nathalie	THIERY	(licence : 342012/0308)
Chronométrage et classements informatiques :	Gérard	PEUREUX	(licence : 11720/0305)
Responsable des Commissaires :	Mauricette	FISCHER	(licence : 298312/0313)
Responsable parc :	Daniel	ROBERT	(licence : 8103/0314)
Speaker :	Didier	OHMER	

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs du rallye, **tous les officiels figurant sur le règlement particulier sont déclarés compétents en tant que "juges de fait"** pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques ; assistance ; itinéraire du rallye comportement antisportifs ; etc.

Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au Directeur de Course, dans les plus brefs délais.

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 40ème Rallye Régional PEA des Vallées compte :

- pour la Coupe de France des Rallyes 2025 (Coefficient 2).
- pour le Championnat des Rallyes de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2025,
- pour le Challenge interne 2025 de l'ASA des Vallées.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par **mail**, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le Vendredi 22 août 2025 de 14h30 à 20h30, les vérifications techniques de 14h45 à 20h45 au Palais des Congrès de Remiremont.

**Les vérifications finales seront effectuées :** Garage des Grands Moulins Auto - Parc économique des Grands Moulins 88200 Saint-Etienne-les-Remiremont.

Taux horaire de la main d'œuvre : **60€ ttc**

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA*

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA*

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT- INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au **40<sup>ème</sup> Rallye Régional des Vallées** doit adresser au secrétariat du Rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **11 août 2025 à minuit** (cachet de la poste faisant foi) accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque à l'ordre de l'ASA des Vallées) à l'adresse ci-dessous. La confirmation d'engagement se fera obligatoirement par mail. (Merci de vous procurer une adresse pour ceux qui n'en n'ont pas et de l'inscrire lisiblement sur la demande d'engagement).

**ASA des Vallées**

**5 Place Batardeau**

**BP40082**

**88203 REMIREMONT**



**06-09-25-53-60 / 03 29 62 26 33**



[asavallees@wanadoo.fr](mailto:asavallees@wanadoo.fr)

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 90 voitures en moderne maximum. Dans le cadre où le nombre d'engagés au 13<sup>ème</sup> Rallye des Vallées VHC et 12<sup>ème</sup> Rallye des Vallées VHRS ne serait pas atteint, le nombre d'engagés serait augmenté dans la limite de 120 voitures sur l'ensemble des 3 rallyes.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- |  |                           |
|--|---------------------------|
| - avec la publicité facultative des organisateurs :    | <b>325 € + 5€* = 330€</b> |
| - sans la publicité facultative des organisateurs :    | <b>645 € + 5€* = 650€</b> |
| - Licenciés ASA organisatrices:(pilote et copilote) :  | <b>295 € + 5€* = 300€</b> |
| - 1 licencié ASA organisatrices:(pilote ou copilote) : | <b>310 € + 5€* = 315€</b> |
- \* 5€ pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Grand Est de Sport Auto.**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les demandes d'engagement seront disponibles uniquement sur internet, aucun courrier ne sera envoyé. La confirmation d'engagement se fera obligatoirement par mail.

**Une déclaration de forfait devra se faire par mail à l'adresse de l'Asa des Vallées : [asavallees@wanadoo.fr](mailto:asavallees@wanadoo.fr) au plus tard le 22 août 2025 à 14h00.**

**En cas de non présentation : Pour les personnes non excusées et non présentées aux vérifications administratives, l'intégralité de l'engagement sera retenue.**

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA*

### 4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée sur le Champ de Mars et le Square du 170<sup>ème</sup> RI à Remiremont (**une seule voiture d'assistance par équipage**).

**Les remorques seront obligatoirement stationnées sur le parking Le Cuisinier fléché.**

**4.3.1.4.P.** Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

**Important :** une bâche sous chaque voiture de course (3x5m) résistante aux hydrocarbures.

- De détenir un extincteur pour foyer A-B-C minimum 5 kg, faisant l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans.
- Utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.

- Disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance 1 bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
- En outre il est précisé que le piquetage est interdit.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets.

**Les commissaires vérifieront la bonne observation de ces prescriptions.**

**Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée  
Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.**

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION des VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1.P. IDENTIFICATIONS DES VOITURES

**Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.**

### 5.2.P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

**Conforme au règlement standard des rallyes FFSA**

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 40<sup>ème</sup> Rallye des Vallées représente un parcours de 88,17 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte **1 épreuve spéciale à parcourir 3 fois** d'une longueur totale de 36,6km.

Les épreuves spéciales sont : **ES n° 1 – 2 – 3 « Remiremont »** de 12,2km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

#### 6.1.1.P. RALLYE DE DOUBLURE

En doublure du rallye moderne il sera organisé :

- un rallye réservé au VHC : 13<sup>ème</sup> Rallye VHC des Vallées
- un rallye réservé au VHRS : 12<sup>ème</sup> Rallye VHRS des Vallées

Les concurrents du rallye VHC s'élanceront en **première** position. Les concurrents du rallye VHRS en **dernière** position.

### 6.2.P. RECONNAISSANCES

**Conforme au règlement standard des rallyes FFSA**

#### 6.2.1.P.

Le nombre de passage en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de **3 passages maximum**. Des contrôles seront effectués.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

**Dimanche 17 août 2025 de 10h00 à 19h00**

**Vendredi 22 août 2025 de 9h00 à 17h00.**

Dans tous les rallyes asphalte, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter le code de la route notamment la vitesse et le bruit.

Tout accès aux épreuves spéciales devra obligatoirement se faire par le départ.

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit.

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

**Conforme au règlement standard des rallyes FFSA**

### 7.1.7.P. ROAD BOOK

Le road-book sera à retirer au Bar du Champ de Mars (chez Ornella) avant les reconnaissances, **Dimanche 17 août de 10h à 19h et le vendredi 22 août de 9h à 17h**

### **7.5.1P. EPREUVES SPECIALES**

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde. Tout concurrent ne respectant pas le parcours imposé dans les chicanes (raccourci, éléments déplacés, ...) pourra être sanctionné par le Collège des Commissaires Sportif.

### **7.5.17.P. SECURITE DES CONCURRENTS**

#### **7.5.17.4.P.**

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon. Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs.

#### **7.5.19.P CHICANE**

Dans une même épreuve spéciale, les chicanes auront, de préférence, un sens d'entrée constant, et pourront suivre les schémas recommandés (cf règlement standard FFSA).

Un poste commissaire sera implanté à proximité immédiate de manière à pouvoir notifier des faits de course et replacer le matériel en place le cas échéant, avec comme élément prioritaire la sécurité des personnes.

## **ARTICLE 8P. RECLAMATIONS – APPELS**

**Conforme au règlement standard des rallyes FFSA**

**8.2P.** Toute réclamation devra être faite par écrit et remise au Directeur de Course ou au Chargé des Relations Concurrents, accompagné d'un montant de 700€, montant qui ne sera pas restitué si la réclamation est jugée injustifiée.

**8.3.P.** Les concurrents peuvent faire appel des décisions, conformément à l'article 14 du Code Sportif International (caution de 3 300€)

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

**Conforme au règlement standard des rallyes FFSA**

## **ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES -**

**Conforme au règlement standard des rallyes FFSA**

Trois Commissaires de Route méritants seront récompensés par un prix. Un tirage au sort récompensera 3 commissaires par un chèque de 50€ chacun.

### **10.1. REMISE DES PRIX**

La remise des prix se déroulera le samedi 23 août 2025 à 20h30 au Palais des Congrès 1<sup>er</sup> étage à Remiremont. Les coupes seront remises aux lauréats, pour les prix en espèces les chèques seront envoyés dans la semaine

	Premier	Deuxième	Troisième	Quatrième
<b>SCRATCH</b>	<b>300€</b>	<b>150€</b>	<b>75€</b>	
<b>CLASSE</b>	<b>320€ réduit à 150€ si 1 seul partant</b>			
<b>de 1 à 3 partants</b>				
<b>de 4 à 7 partants</b>	<b>320€</b>	<b>120€</b>		
<b>de 8 à 11 partants</b>	<b>320€</b>	<b>160€</b>	<b>80€</b>	
<b>+ de 11 partants</b>	<b>320€</b>	<b>160€</b>	<b>80€</b>	<b>40€</b>
<b>Féminines dès 5 partants</b>	<b>320€</b>	<b>100€</b>		
<b>Féminines de 1 à 3 partants</b>	<b>320€</b>	<b>réduit à 150€ si 1 seule partante</b>		

Coupes aux : Scratch : 3 premiers – Groupes : 1<sup>er</sup> – Classes : chaque récipiendaire recevra un chèque.